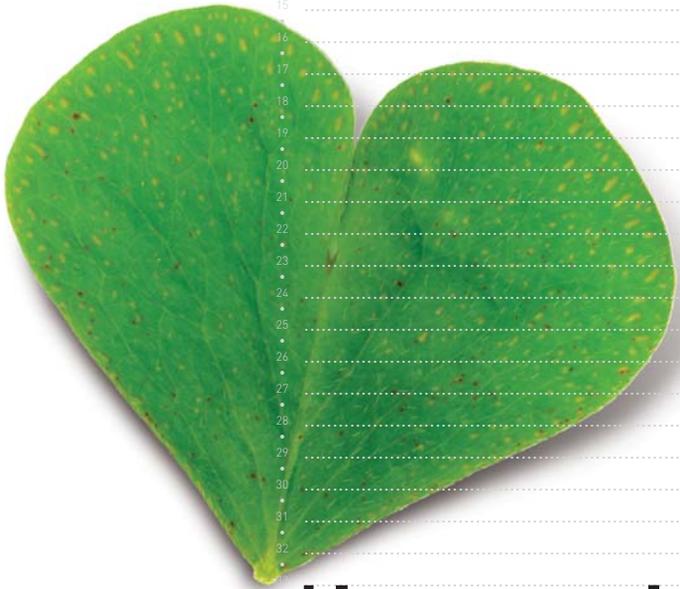


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63



aimons l'avenir

Plan d'actions

2005 / 2007 // // // // // // //

AGENDA 21 GRAND LYON

1 •
2 •
3 •
4 •
5 •
6 •
7 •
8 •
9 •
10 •
11 •
12 •
13 •
14 •
15 •
16 •
17 •
18 •
19 •
20 •
21 •
22 •
23 •
24 •
25 •
26 •
27 •
28 •
29 •
30 •
31 •
32 •
33 •
34 •
35 •
36 •
37 •
38 •
39 •
40 •
41 •
42 •
43 •
44 •
45 •
46 •
47 •
48 •
49 •
50 •
51 •
52 •
53 •
54 •
55 •
56 •
57 •
58 •
59 •
60 •
61 •
62 •
63 •

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63

**Ce document a été porté et validé
par le Comité de suivi politique Agenda 21
Il a été élaboré par la Direction de la
Prospective et Stratégie d'Agglomération
- Mission Agenda 21 et le groupe des
Correspondants développement durable
Avril 2005**

**« Nous n’héritons pas la terre de nos aïeux mais nous l’empruntons à nos enfants »
Saint-Exupéry**

Nous sommes tous responsables du devenir de la planète et de celui des générations futures. Les élus de la communauté urbaine de Lyon ont souhaité s’engager à l’échelle du territoire de l’agglomération pour un développement durable au service de tous.

L’Agenda 21 du Grand Lyon concrétise cette volonté, notamment dans la partie relative au Plan d’actions.

Conformément aux engagements pris par la communauté internationale lors de la Conférence de Rio en 1992, réaffirmés à Johannesburg en 2002, le Grand Lyon se mobilise pour favoriser : **« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».**

Rapport Bruntland - 1987.

Cela implique pour la Communauté urbaine mais aussi pour les habitants et les acteurs locaux du territoire, de réfléchir aux conséquences de leurs décisions et de leurs actes futurs ou à venir.

Ainsi, "la citoyenneté nous donne des droits, des privilèges mais aussi des responsabilités". Comme citoyens du monde, nous devons être prêts à les assumer. Il nous faut donc réduire notre empreinte écologique et faire du monde un meilleur lieu de vie pour chacun.

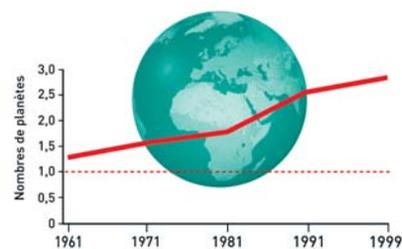
Le Grand Lyon a esquissé les premières étapes de son engagement en réalisant deux chartes de l’écologie urbaine, en élaborant le premier Plan de Déplacements Urbains français (1992), en signant la Charte des villes européennes pour la durabilité - Charte d’Aalborg (1999), en réalisant un Projet d’agglomération (2000), et en inscrivant dans le Plan de mandat (2001-2007), la mise en place d’un Agenda 21, etc.

Les années 2001 à 2004 ont permis au Grand Lyon de conduire le projet d’Agenda 21 Grand Lyon.

Les principales étapes sont les suivantes :

- mise en place des Missions Concertation, Agenda 21 et Espace des temps au sein de la Direction Prospective et Stratégie d’Agglomération,
 - mise en place d’un Comité de suivi politique pour animer et coordonner le projet Agenda 21 Grand Lyon,
 - Implication de l’ensemble des Directions et des services communautaires dans l’élaboration du projet et du plan d’actions,
 - mobilisation de la société civile à travers le Conseil de développement et les autres instances de concertations existantes, la semaine du développement durable et de nombreuses réunions menées au sein des communes.
- Le Conseil de développement a ainsi proposé plus de 150 propositions pour l’Agenda 21 Grand Lyon,
- vote à l’unanimité d’une première délibération (décembre 2004) qui précise les modalités d’élaboration et de mise en œuvre de l’Agenda 21 Grand Lyon.

Nombre de planètes nécessaire si tout le monde vivait comme un français



Source : WWF

L'année 2005 est l'année de la concrétisation du projet. Ainsi, à travers son Agenda 21, le Grand Lyon affirme son engagement à promouvoir un développement durable au service de tous :

- producteur de richesse mais aussi d'emplois,
- capable d'intégrer tous les habitants dans des conditions évidentes de justice sociale, d'écoute, de reconnaissance et de participation,
- générateur d'une meilleure qualité de vie et d'un environnement préservé ; économe en ressources naturelles,
- ouvert à la diversité et au débat public.

L'engagement en faveur d'un développement durable du Grand Lyon se fonde sur des principes (règle de conduite) qui devront orienter tous les choix, toutes les décisions et toutes les actions communautaires :

- principe de solidarité,
- principe de précaution,
- principe de durabilité des patrimoines,
- principe d'économie responsable,
- principe de participation et de partenariat.

L'Agenda 21 Grand Lyon comporte un plan d'actions structuré autour de cinq grandes orientations. Ces orientations ont été définies de manière participative entre le Comité de suivi politique, les services communautaires et le Conseil de développement :

- 1 - Le Grand Lyon favorise la cohésion sociale et le développement économique**
- 2 - Le Grand Lyon s'engage à lutter contre l'effet de serre,**
- 3 - Le Grand Lyon s'engage à améliorer le cadre de vie des habitants,**
- 4 - Le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale.**
- 5 - L'Institution communautaire se mobilise pour un développement durable.**

Ces orientations déclinent un premier plan regroupant **86 actions**.

Le plan d'actions de l'Agenda 21 sera suivi et évalué **tous les deux ans**.

Un rapport d'étape viendra présenter les réalisations et les marges de progression que le Grand Lyon aura mis en œuvre.

Le Comité de suivi politique coordonnera l'actualisation du plan d'actions en étroite collaboration avec les services communautaires, les habitants et les acteurs du territoire (communes, Institutions).

Le Grand Lyon engagera un effort constant de communication autour de l'Agenda 21 afin de mobiliser l'ensemble des habitants du territoire.



Le Plan d'actions Agenda 21 Grand Lyon a été élaboré en mars 2005 avec les contributions :

- du Comité de suivi politique de l'Agenda 21,
- du groupe Correspondants développement durable,
- du Conseil de développement Grand Lyon.

Les travaux ont été coordonnés par la Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération - Mission Agenda 21.

Les études élaborées par l'Agence d'Urbanisme pour le PLU et le SCOT ont accompagné la rédaction des présentations des 5 orientations du Plan d'actions Agenda 21 Grand Lyon.

Le dispositif de mise en œuvre de l'Agenda 21 Grand Lyon

L'Agenda 21 est porté par Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon, Gérard Collomb, qui a confié la coordination du processus à :

- Michel Reppelin, vice-président à l'Environnement,
- Gérard Claisse, vice-président à la Concertation
- Béatrice Vessiller, vice-présidente à l'Écologie urbaine

Un Comité de suivi technique et politique est animé par Michel Reppelin.

Il est composé, outre MM. Reppelin, Claisse et de Mme Vessiller, des vice-présidents responsables de chacun des pôles : Mme Guillemot, MM. Charrier, Darne, Muet et Touraine, ainsi que des vice-présidents impliqués pour leur délégation : Mmes Pedrini, Rabatel, et Vullien, MM. Bret, Buna, David et Laurent. En sont également membres : le Directeur de Cabinet ou son représentant, le Directeur Général des Services, le Directeur de la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération (DPSA), le Chef de projet Agenda 21.

Le Comité de suivi doit être garant de la bonne mise œuvre de la démarche Agenda 21. Il doit préparer les éléments de prise de décision concernant l'Agenda 21 de la Communauté urbaine. Afin de préparer les éléments de décision, un groupe technique «correspondants développement durable» est mis en place.

Le groupe « des Correspondants développement durable », sous la

responsabilité du Directeur Général des Services, est coordonné par le Directeur de la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération et du chef de projet Agenda 21.

Il regroupe les correspondants Agenda 21. A ce titre, les Délégations et Directions ont facilité l'engagement d'un correspondant par service ou mission qu'elles ont en charge.

Il est le lieu d'interface entre les différents services et la Mission Agenda 21 afin de coordonner la démarche Agenda 21 et le Plan d'actions Agenda 21.

Au-delà, la Communauté urbaine souhaite qu'un plus grand nombre de personnes et d'Institutions soient mobilisées autour de l'Agenda 21 communautaire.

Cette participation citoyenne et partenariale sera facilitée par la

Communauté urbaine qui s'engage à trouver les relais locaux directs pour communiquer et concerter sur la démarche. En ce sens, La Communauté urbaine propose de s'appuyer sur toutes les instances de concertation (comme le Conseil de Développement, les forums 21, les Conseils de quartier, etc.) et les espaces de partenariat (comme "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" et la Conférence d'Agglomération de l'habitat) existants sur le territoire du Grand Lyon afin d'éviter de créer de nouveaux lieux de participation.

1^{ÈRE} ORIENTATION - LE GRAND LYON FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Grand Lyon accompagne le développement économique de son territoire en prenant mieux en compte le développement durable

• Favoriser la mutualisation des savoir-faire et des compétences dans le domaine économique

- / 1 / Développer une stratégie économique partenariale au service du développement de la métropole. Page 12
- / 2 / Evoluer du pôle environnement vers un pôle de compétitivité « Chimie-Environnement » Page 13
- / 3 / Accompagner les territoires par la mise en place de développeurs économiques Page 14
- / 4 / Engager une requalification des Zones Industrielles : exemple - la zone industrielle Lyon Nord. Page 15

• Promouvoir une économie solidaire

- / 5 / Soutenir un programme d'aide à la création et reprise d'entreprises lyonnaises. Page 16
- / 6 / Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire. Page 17
- / 7 / Favoriser le développement du commerce équitable sur le Grand Lyon Page 18
- / 8 / Coordonner la réalisation de jardins d'insertion Page 19

• Le Grand Lyon favorise un développement pour tous

• Favoriser une offre d'habitat pour tous

- / 9 / Améliorer une mixité sociale de l'agglomération à travers la mise en œuvre des Grands Projets de Ville et d'Opérations de Renouvellement Urbain Page 20
- / 10 / Favoriser les conditions de production d'une offre d'habitat suffisante, diversifiée et abordable. Page 21
- / 11 / Accueillir et améliorer l'habitat des gens du voyage. Page 22

• Prendre en compte les différents temps de la ville

- / 12 / Temps des territoires et temps des entreprises : démultiplier l'expérimentation menée à Gerland (Lyon 7^{ème}) Page 23
- / 13 / Diagnostiquer les territoires pour une mobilité plus adaptée aux rythmes des habitants. Page 24
- / 14 / Débattre et faire avancer la réflexion sur l'usage du temps pour parvenir à des changements de pratiques Page 25

• Etre acteur de la coopération décentralisée

- / 15 / Affiner la stratégie de coopération décentralisée du Grand Lyon . . . Page 26
- / 16 / Signer et appliquer la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable. Page 27
- / 17 / Renforcer les liens avec les villes asiatiques pour la coopération et le développement économique Page 28
- / 18 / Favoriser les relations avec le Maghreb pour renforcer les liens avec la communauté maghrébine lyonnaise. Page 29
- / 19 / Développer les échanges de savoir-faire pour contribuer à la formation des partenaires étrangers et capitaliser les bonnes pratiques Page 30

2^{ÈME} ORIENTATION - LE GRAND LYON S'ENGAGE À LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE

Le Grand Lyon favorise une mobilité durable

• Réduire l'usage de la voiture et développer les modes doux

- / 20 / Développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine Page 32
- / 21 / Améliorer la circulation et la régularité des principales lignes de bus Page 33
- / 22 / Améliorer la sécurité des déplacements notamment par la résorption des points noirs de sécurité routière Page 34
- / 23 / Poursuivre la mise en place du Plan de développement des modes doux Page 35
- / 24 / Participer à la mise en œuvre d'un schéma de développement des parcs relais Page 36
- / 25 / Mettre en œuvre une politique de stationnement public sur voirie ou en parc en relation avec le PDU Page 37
- / 26 / Améliorer les conditions de livraison de marchandises à la Croix-Rousse Page 38

Le Grand Lyon s'engage à mieux maîtriser et consommer l'énergie

- / 27 / Favoriser les énergies renouvelables dans les projets urbains :
Projet Lyon Confluence « Renaissance » Page 39
- / 28 / Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables (déchets et bois) dans le chauffage urbain Page 40
- / 29 / Engager une réflexion sur l'achat « d'énergie verte » Page 41
- / 30 / Du diagnostic énergie au bilan annuel des consommations d'énergie : mieux maîtriser les consommations Page 42
- / 31 / Créer un lieu ressource sur l'énergie Page 43
- / 32 / Elaborer et tester un « passeport énergie » pour les bâtiments anciens afin de sensibiliser les propriétaires à la qualification énergétique des bâtiments Page 44
- / 33 / Sensibiliser et former aux économies d'énergie - La maison économe Page 45

Le Grand Lyon fonde les choix d'aménagement et sur la qualité environnementale

- / 34 / Généraliser le plus en amont possible les A.E.U. (analyses environnementales en urbanisme) Page 46
- / 35 / Construire de l'habitat durable avec les bailleurs sociaux et privés sur la base d'un référentiel : habitat durable Page 47
- / 36 / Elaborer un Référentiel HQE « Économique » Page 48
- / 37 / Concevoir des projets d'urbanisme durable intégrant en amont la question de la gestion future des espaces : gestion des Espaces Complexes Page 49
- / 38 / Modifier la gestion des chantiers en passant du principe de démolition au principe de déconstruction Page 50

Le Grand Lyon approfondit la connaissance des émissions de gaz à effet de serre sur l'agglomération

- / 39 / Elaborer un Plan Climat Local Page 51

3^{ÈME} ORIENTATION - LE GRAND LYON PARTICIPE À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS

Le Grand Lyon préserve ses milieux et ses ressources naturelles

• Gérer durablement les espaces naturels de l'agglomération en application de la Charte Métropole Nature

- / 40 / Gérer et entretenir les espaces naturels
avec les agriculteurs Page 54
- / 41 / Promouvoir les Projets Nature Page 55
- / 42 / Appliquer la Charte de l'arbre Page 56
- / 43 / Promouvoir un désherbage raisonné et développer la lutte
biologique pour la protection des arbres Page 57
- / 44 / Préserver la biodiversité du territoire Page 58

• Préserver la qualité de l'eau et économiser la ressource en eau

- / 45 / Suivre la bonne mise en œuvre des actions prévues
au contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Rhône-
Méditerranée et Corse. Page 59
- / 46 / Développer des outils de planification et de protection
des ressources en eau : schémas directeurs en eau potable
et en assainissement Page 60
- / 47 / Participer à l'établissement du Schéma d'aménagement
des eaux de l'Est Lyonnais (SAGE) - Programme de gestion
concertée de l'île de Miribel-Jonage. Page 61

Le Grand Lyon lutte contre les pollutions et les nuisances

- / 48 / Participer à la réduction des risques naturels
et technologiques Page 62
- / 49 / Valoriser l'environnement au service de la qualité de vie :
gestion intégrée des ruisseaux du Grand Lyon Page 63
- / 50 / Elaborer un plan de lutte contre le bruit Page 64
- / 51 / Poursuivre les mesures de pollution de l'air et mieux
communiquer les résultats auprès de la société civile. Page 65
- / 52 / Poursuivre le dispositif Respiralyon Page 66

• Améliorer et optimiser la collecte des déchets et réduire la production à la source

- / 53 / Améliorer la qualité et la quantité de la collecte sélective :
optimisation de la collecte des déchets ménagers Page 67
- / 54 / Veiller au suivi de la mise aux normes des usines
d'incinération et de leur impact environnemental Page 68
- / 55 / Réduire la production de déchets par le développement
du compostage individuel. Page 69
- / 56 / Mettre en place la collecte des déchets dangereux
des ménages dans les déchetteries Page 70
- / 57 / Favoriser l'activité d'insertion par la création de recycleries. Page 71
- / 58 / Réduire la production de déchets en négociant
avec les producteurs et distributeurs. Page 72

4^{ÈME} ORIENTATION - LE GRAND LYON ET LES COMMUNES ANIMENT ET ACCOMPAGNENT LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MANIÈRE PARTENARIALE

Le Grand Lyon et les communes organisent le territoire au regard du développement durable

- / 59 / Participer à l'élaboration du SCOT de l'agglomération lyonnaise :
élaboration et méthodologie Page 74
- / 60 / Promouvoir la densification urbaine par la concertation Page 75

Le Grand Lyon et les communes se préoccupent de la santé des Grands Lyonnais

- / 61 / Développer une ambition métropolitaine pour la santé publique . Page 76
- / 62 / Inscrire le développement durable dans la santé :
Lyon et le CIFAL Page 77
- / 63 / Mobiliser le territoire local au regard d'une thématique
Air/Mobilité/Santé. Page 78

Le Grand Lyon et les communes favorisent une sensibilisation et une communication au développement durable

- / 64 / Mettre en œuvre le Plan local pour l'éducation
à l'environnement vers le développement durable Page 79
- / 65 / Proposer un temps fort de mobilisation : la Semaine
du développement durable Page 80
- / 66 / Créer des outils de communication pour mieux appréhender
le développement durable Page 81
- / 67 / Elaborer un QUID des politiques publiques. Page 82
- / 68 / Tisser des partenariats avec des structures et des acteurs
du développement durable Page 83

5^{ÈME} ORIENTATION - L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE SE MOBILISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Grand Lyon développe une culture interne sur le développement durable

- / 69 / Former au développement durable Page 86
- / 70 / Mettre en place un plan de formation fédéral pour les nouveaux agents du Grand Lyon Page 87
- / 71 / Développer un projet fédéral pour conduire le changement et faire évoluer les processus de travail des services : « Chrysalis » Page 88
- / 72 / Animer un groupe de Correspondants développement durable afin que toutes les Directions appliquent le développement durable dans les actions et projets à venir Page 89

Le Grand Lyon fait progresser les pratiques et les comportements en interne

- / 73 / Mettre en œuvre le Plan de Déplacements d'entreprise du Grand Lyon Page 90
- / 74 / Réaffirmer la prise en compte des Chartes piétons, accessibilité et vélo et conforter la réflexion menée en interne sur la prise en compte du « handicap » dans nos politiques publiques Page 91
- / 75 / Etablir une Charte d'aménagement des espaces publics - voirie Page 92
- / 76 / Mettre en application la Certification ISO 14 001 pour les usines et services de l'assainissement de l'eau Page 93
- / 77 / Signer et mettre en œuvre la Charte achats du Grand Lyon Page 94
- / 78 / Intégrer les clauses sociales dans les marchés publics Page 95
- / 79 / Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics Page 96

Le Grand Lyon met en œuvre la Charte de la Participation

- / 80 / Refondre le Conseil de développement : une nouvelle configuration, un nouveau projet Page 97
- / 81 / Favoriser l'opportunité de mettre en place un comité consultatif en urbanisme et déplacements Page 98
- / 82 / Elaborer un guide pour accompagner la mise en œuvre de la Charte de la Participation : vers un guide méthodologique de concertation Page 99
- / 83 / Elaborer des Chartes Qualité des services publics Grand Lyon Page 100

Le Grand Lyon suit et évalue sa politique de développement durable

- / 84 / Etablir un tableau de bord de développement durable, élaboré de manière partenariale, permettant de suivre et d'évaluer sa prise en compte Page 101
- / 85 / Elaborer un tableau de bord social et économique au regard du développement durable Page 102
- / 86 / Adopter les 11 indicateurs européens du développement durable Page 103



1^{ÈRE} ORIENTATION**LE GRAND LYON FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE****Objectifs recherchés :**

Le Grand Lyon :

- accompagne le développement économique de son territoire en prenant mieux en compte le développement durable,
- favorise un développement pour tous.

« Le développement durable s'entend à la fois comme la recherche d'une meilleure cohésion sociale, où les personnes âgées, handicapées, démunies ou fragiles sont mieux considérées, et comme une « coopération décentralisée fructueuse permettant des échanges profitant à tous et aidant certaines population à vivre ».

Conseil de développement - 2004**Le Grand Lyon accompagne le développement économique de son territoire en prenant mieux en compte le développement durable****Contexte**

Les dynamiques et les mutations observées nous rendent compte que le territoire évolue dans un contexte international incertain où le développement est contraint par la croissance mondiale. Néanmoins la socio-économie européenne et nationale est marquée par des composantes spécifiques. Les rythmes de croissance et de décroissance sont courts et questionnent le développement social des métropoles : chômage, précarité de l'emploi, vieillissement de la population, pauvreté, paupérisation de certaines catégories sociales, et.

La Communauté urbaine de Lyon doit ainsi interroger les leviers possibles permettant de tendre vers une économie équilibrée :

- favoriser l'échange de bonnes pratiques de développement entre les acteurs économiques et les Institutions et les collectivités,
- appuyer la création d'emploi,
- mieux intégrer les zones d'activités dans le reste de la ville,
- promouvoir une économie plurielle, solidaire et équitable.

Le Grand Lyon favorise un développement pour tous**Contexte**

Le logement et l'habitat sont des dimensions essentielles de l'ancrage territorial des habitants. Les besoins de logement ne cessent de progresser. Or, l'importance toujours plus forte des conditions d'habitat devrait maintenir les logiques ségrégatives qui œuvrent à localisation effective de la population.

Le rapport au temps se transforme, en lien avec l'accroissement de l'espérance de vie, la croissance du temps disponible hors travail et une tendance à l'accélération des activités. La recherche de gain de temps suscite une accélération de presque toutes les pratiques sociales.

Si la société est en train de vivre des transformations de rapport au temps, l'espace sur lequel la société se projette évolue aussi. Il devient nécessaire de réfléchir du global au local. Les activités liées à la coopération internationale et l'action humanitaire deviennent centrales.

Les marges de progression que se fixe **la Communauté urbaine de Lyon** dans le cadre de l'Agenda 21 sont :

- favoriser une offre d'habitat pour tous,
- mieux prendre en compte les différents temps de la ville,
- être acteur de la coopération décentralisée.

Action n°1**Développer une stratégie économique partenariale au service du développement de la métropole****Objectif stratégique :**

promouvoir le développement durable au sein de la démarche "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Afin d'accompagner la stratégie économique de la métropole lyonnaise, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Grand Lyon, le MEDEF Lyon-Rhône et la CGPME du Rhône se sont rassemblés au sein d'une démarche de gouvernance économique. Ils ont défini ensemble une stratégie partenariale : « Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise ».

Six actions stratégiques y sont développées :

- Lyon Ville de l'Entrepreneuriat,
- rapprocher et innover,
- renforcer les pôles de compétences,
- promouvoir le territoire métropolitain,
- aménager le territoire métropolitain,
- éco-développer.

Le Grand Lyon souhaite à travers cette démarche faire connaître l'Agenda 21 communautaire, le confronter aux démarches de développement durable menées par ses partenaires et les entreprises investies sur ce chantier et imaginer des modalités d'échanges d'expériences permettant à chacun de progresser vers un développement durable.

A travers "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise", il est possible de faire progresser les acteurs économiques mais aussi les Institutions sur des démarches partenariales en ce qui concerne le développement durable.

Déroulement de l'action

La démarche sera menée entre 2005 et 2006 sous forme de débat et participation aux ateliers.

Coordinateur

Délégation aux Affaires Economiques et Internationales.

Autres partenaires

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le MEDEF Lyon-Rhône et la CGPME du Rhône.

Indicateurs

Nombre d'Institutions et d'entreprises participant à la démarche.

Action n°2**Evoluer du Pôle environnement vers un Pôle de compétitivité
« Chimie-Environnement »****Objectifs stratégiques :**

- amplifier les activités à valeur ajoutée dans la chimie et la filière environnement,
- renforcer le positionnement et les centres de recherche dans la compétition mondiale,
- anticiper les mutations de la chimie traditionnelle,
- pérenniser et développer des emplois liés à la chimie environnement.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Avec 2 000 chercheurs (Vallée de la chimie), 700 éco-acteurs, 60 équipes de recherche et 45 formations dans le secteur de l'environnement recensés sur son territoire, le Grand Lyon se donne pour ambition de renforcer un pôle de compétitivité à dimension industrielle dans le domaine chimie - environnement, où l'innovation continue de l'industrie chimique alimente un marché lié à l'environnement.

Initié par le Grand Lyon, ce projet de pôle de compétitivité vise à élaborer des programmes de recherche innovants pour le développement d'une chimie plus respectueuse de son environnement. Les projets de coopération se réunissent autour de thématiques clefs : industrie, formation et recherche académique, etc. Plus de 12 projets regroupant clients, fournisseurs et laboratoires de recherche sont d'ores et déjà élaborés.

Ce pôle permettra de fédérer l'ensemble des acteurs économiques et scientifiques autour d'une vision commune : « passer d'une chimie majoritairement curative de ses effets à une chimie d'avant-garde intégrant depuis la conception jusqu'à la valeur d'usage finale, pour le plus grand bénéfice de la Société, la maîtrise accrue de sa relation à l'Environnement et à la Cité ».

- Développer de nouveaux produits, plus propres, performants et respectueux de l'environnement.
- Proposer des réponses innovantes à des attentes sociétales fortes plutôt que de subir des réformes réglementaires à venir (optimisation des conditions sanitaires et d'utilisation des produits en général, amélioration de la qualité de vie...).
- Construire un avantage compétitif en terme de pratiques environnementales en devançant les tendances (précurseur).
- Sensibilisation et mobilisation citoyenne par l'exemplarité de la filière qui tend vers une attitude responsable et d'autorégulation.

Déroulement de l'action dans le temps

Février 2005 : réponse à l'appel à projets lancé par le gouvernement.

Juillet 2005 : « labellisation » des pôles retenus.

Coûts

A préciser.

Coordinateur

DAEI - Mission Environnement

Autres partenaires locaux

Arkema et Rhodia , Suez, CNRS et IFP, Région Rhône-Alpes

Indicateurs

- **Obtention du label** : caution de la crédibilité et de la cohérence du pôle.
- **A moyen et long terme** : définition des critères et mise en place d'un observatoire.

Action n°3**Accompagner les territoires par la mise en place de développeurs économiques****Objectifs stratégiques :**

En matière économique, Il est nécessaire d'assurer une présence communautaire proche du terrain, auprès des entreprises, des collectivités locales et acteurs économiques :

- suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif et se rapprocher du temps de l'entreprise,
- favoriser la déclinaison des politiques économiques au niveau local.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Dans le Plan de Mandat, la proximité est une des priorités de l'agglomération : voir loin, être proche. En matière économique, Il est nécessaire d'assurer une présence communautaire proche du terrain, auprès des entreprises, des collectivités locales et acteurs économiques.

- Cette démarche permet de développer les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises, d'être plus réactif et de se rapprocher du temps de l'entreprise.
- Elle favorise aussi la déclinaison des politiques économiques au niveau local, et nourrit les réflexions stratégiques économiques des collectivités locales.

Cette animation économique de proximité se matérialise par la mise en place sur chaque territoire des Conférences des maires de développeurs économiques ayant pour mission :

- d'aider les entreprises dans leurs projets immobiliers et fonciers (implantation, extension),
- de soutenir les entreprises dans leurs problématiques d'environnement de développement :
 - accessibilité, assainissement...
- de diffuser auprès des entreprises l'offre de services communautaires,
- d'aider à la réalisation de diagnostics économiques par Conférence des maires.

L'animation économique locale se positionne dans le cadre général de « Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise », notamment par rapport aux collaborations tissées avec les partenaires économiques (CCIL, Chambre de métiers, confédérations patronales, communes).

Déroulement de l'action dans le temps

Le projet a démarré en 1999 par la signature des premières conventions. L'objectif est d'assurer pleinement cette action de proximité en début d'année 2005 et de la suivre en 2006 et 2007.

Coûts

2005 : 650 000 €.

Coordinateur et services impliqués

DAEI
DGDU (Urbanistes territoriaux, Urbanisme opérationnel), Mission coordination territoriale, DFI, services urbains (Direction de la Propreté, de l'Eau et de la Voirie)

Autres partenaires locaux

Entreprises, CCIL, Chambre de métiers, associations d'entreprises, communes.

Indicateurs

- Nombre de rencontre d'entreprises annuellement.
- Nombre de projets communs mis en œuvre avec les acteurs locaux.
- Taux de fidélisation des entreprises.

Action n°4**Engager une requalification des Zones Industrielles :
exemple - la zone industrielle Lyon Nord****Objectifs stratégiques :**

- assurer une intervention équitable de la collectivité auprès des entreprises implantées sur cette zone d'activité, parallèlement aux opérations d'aménagement importantes engagées pour accueillir de nouvelles entreprises (Parc Technologique, etc.),
- effectuer un « saut qualitatif » dans le niveau d'entretien et d'aménagement de cette zone,
- impliquer les entreprises par un travail de partenariat et d'association aux projets,
- prendre en compte les attentes des entreprises dans l'élaboration des stratégies du Grand Lyon,
- participer aux projets de développement des entreprises,
- renforcer la transversalité des interventions des services communautaires.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A l'origine, l'idée était de concentrer dans un temps et un périmètre donnés, les moyens du Grand Lyon afin de requalifier des zones d'activité économique créées pour la plupart dans les années 1960-70 et sur lesquelles des problèmes de vieillissement accéléré des équipements étaient constatés (voirie, eau, accessibilité transports en commun, etc.). De plus en plus, cette mission tend à évoluer vers une action de requalification concertée, plus en accord avec les attentes des partenaires économiques potentiels. L'idée étant d'apporter aux acteurs économiques une meilleure offre en terme de qualité (meilleur service, plus efficace : signalétique, accessibilité, etc.) et en terme de quantité (il s'agit de palier la pénurie de foncier dédiée au développement économique sur le Grand Lyon).

- Prise en compte des problématiques environnementales dans l'élaboration des projets : jalonnement, signalétique, requalification des voiries, plantations, etc. C'est aussi une valorisation du potentiel foncier de la zone (friche et terrains vacants).
- Mise en œuvre d'un projet économique pour la zone et d'une stratégie économique et foncière en lien avec la requalification et en partenariat avec les acteurs locaux.

Déroulement de l'action dans le temps

Programmation sur la période 2004-2007 (vote du conseil de novembre 2003).

Coûts

Autorisation de programme de 910 000 € pour la période 2004-2007.

Coordinateur et services impliqués

DAEI – Pôle Développement Local – Mission Requalification des Parcs et Zones Industrielles
Direction du Foncier et de l'Immobilier, Services Urbains (Directions Voirie, Eau, Propreté), Mission Déplacements, Direction de l'Organisation Territoriale (UT), Mission Coordination Territoriale.

Autres partenaires locaux

Communes de Genay et Neuville-sur-Saône, syndicat de communes « Territoire Saône Mont d'Or », CCIL, association des industriels Alynovals, association syndicale Asli.

Indicateurs

Mise en place d'un observatoire des zones en requalification.

Action n°5**Soutenir un programme d'aide à la création et reprise d'entreprises lyonnaises****Objectifs stratégiques :**

Le réseau d'accompagnement de l'agglomération, composé d'une quarantaine d'organismes, fonctionne sur des logiques différenciées et cloisonnées. Face à ce constat, le projet a pour ambition de poursuivre et d'amplifier cette coopération entre acteurs à travers la conduite de 6 axes stratégiques :

- améliorer la qualité du service aux créateurs : territorialisation de l'accueil, proximité et qualité,
- développer la transmission/reprise en faveur des publics cibles,
- semer l'esprit d'entreprendre : développer les pratiques d'essaimage social permettant la création d'activités nouvelles,
- renforcer les dispositifs de financement de proximité,
- créer un observatoire des bonnes pratiques.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le but est de restructurer complètement le dispositif d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise autour d'une nouvelle organisation territorialisée de proximité gérée par un réseau partenarial professionnalisé. Ce dispositif devra pouvoir accueillir et accompagner des flux importants : 20 à 25 000 porteurs de projet et plus de 7 000 créateurs ou repreneurs par an. Les résultats pour le public de créateurs apparaissent concrètement à travers la mise en place en juin 2004 du dispositif "Lyon Ville de l'Entrepreneuriat" (LVE). Cette démarche, initiée par le Grand Lyon et les principaux acteurs économiques locaux, permet d'offrir aux porteurs de projet un service de proximité à travers une organisation territorialisée de l'accompagnement et une clarification des compétences de chaque organisme. Chaque créateur peut s'adresser à la porte d'entrée la plus proche de chez lui et être ensuite orienté, selon son profil et la nature de son projet, vers le bon interlocuteur. LVE propose également un soutien dédié aux entreprises innovantes.

- Favoriser l'égalité des chances.
- Favoriser la dynamique entrepreneuriale et le renouvellement du tissu productif, sources d'attractivité pour le territoire lyonnais.
- Implication des porteurs de projet.

Déroulement de l'action dans le temps

Jusqu'en juin 2005 : engagement de la phase opérationnelle du projet. A partir de juin 2005 : dissémination des bonnes pratiques.

Coûts

Budget global : 2,2 M €.

Financements : Grand Lyon, Région Rhône-Alpes, FSE, partenaires.

Coordinateur et services impliqués

Direction des Affaires Economiques et Internationales
DGDU Service Politique de la Ville et Renouvellement Urbain (PVRU)

Autres partenaires locaux

Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers du Rhône, GIL MEDEF Lyon-Rhône, C.G.P.M.E. du Rhône, UR SCOP Rhône-Alpes, Centre d'Information des Femmes, Action'elles, Vouloir Entreprendre, ALLIES - PLIE de Lyon, PLIE UNI-EST, ARADEL, ADIE, RDI, Boutique de Gestion - Action Conseil, CREONS, Agence d'Urbanisme

Indicateurs

- Nombre de partenaires associés, nombre de réunions engagées, heures passées sur le projet, moyens engagés par chaque axe, réalisation des budgets...
- Nouvelle organisation proposée, dispositifs mis en place, études conduites par les différents axes, rapports et documents produits...
- Nombre de créateurs accueillis dans le dispositif (dont nombre public en difficulté).

Action n°6**Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire au Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- mieux connaître les acteurs du territoire de l'agglomération agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- favoriser à « entreprendre autrement ».

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Force est de constater que la création d'entreprise qui est présentée à raison comme un moteur de la création de richesses et de la structuration des territoires de notre région peut se concilier avec les valeurs du développement durable à savoir :

- production d'utilité sociale,
- respect de l'homme et de l'environnement,
- fonctionnement démocratique.

L'économie sociale et solidaire représentait, au 1^{er} janvier 2001, 10 % des établissements employeurs et 10 % des salariés de la Région Rhône-Alpes. L'INSEE évaluait 55 000 emplois relevant de ce secteur d'activité pour l'agglomération lyonnaise en 2000.

L'économie sociale et solidaire est un ensemble vaste qui paraît très hétérogène. Nous retrouvons des coopératives de consommateurs, de salariés ou d'employeurs. Les mutuelles, les associations (social, éducation, santé, sport, culture, loisir).

Sur le territoire Grand Lyon, il existe des structures d'appui à la création d'activités dans ce domaine et des structures de financement spécifiques. La Ville de Lyon suit particulièrement cette problématique (participation à des réseaux d'experts, organisation de manifestation, expertise, etc.).

La Communauté urbaine de Lyon s'attache à valoriser les initiatives individuelles et collectives pouvant s'inscrire dans ce cadre :

- les projets portés par des personnes au chômage,
- les projets générant une utilité sociale,
- les projets collectifs relevant d'un statut juridique associé à l'économie sociale et solidaire.

Le site technopolitain de Vaulx-en-Velin (Pôle de compétence en urbanisme) appuie et suit cette réflexion pour le compte du Grand Lyon. Il anime ainsi un forum annuel sur le thème. Cette problématique s'est vue renforcée avec la mise en place d'une Vice-présidence en charge de la coordination des politiques d'insertion.

Il convient au vu de la dynamique territoriale de poursuivre les actions engagées, de mieux les coordonner et mieux les relier aux politiques communautaires engagées.

Déroulement de l'action

A définir avec les partenaires locaux et les services impliqués.

Coordinateurs

DAEI - DGDU - DPSA

Indicateur

% d'activités développées dans ce domaine d'activité.

Action n°7**Favoriser le développement du commerce équitable sur le Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- faciliter une communication sur le commerce équitable,
- poursuivre l'effort entrepris concernant la formation au commerce équitable à travers le plan d'éducation à l'environnement vers le développement durable,
- intégrer ce critère dans le cadre de la commande publique de la collectivité,
- mieux croiser nos actions engagées dans le cadre de la coopération décentralisée avec les enjeux du commerce équitable.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le commerce équitable est une approche alternative au commerce international conventionnel. C'est un partenariat commercial qui vise un développement durable pour des producteurs exclus ou désavantagés. Il cherche à réaliser cela en proposant de meilleures conditions commerciales, en éduquant pour provoquer une prise de conscience et en menant des campagnes.

L'objectif du commerce équitable est bien de remettre l'homme au centre de l'économie selon certains principes :

- assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans,
- garantir les droits fondamentaux des personnes,
- instaurer des relations durables entre partenaires économiques,
- favoriser la préservation de l'environnement,
- proposer aux consommateurs des produits de qualité,
- assurer la transparence dans le fonctionnement des différents partenaires.

Les initiatives engagées dans ce domaine sont nombreuses. A Bron, une plate-forme logistique équitable de Bioforce est imaginée, la Ville de Lyon soutient de nombreuses initiatives comme le Marché « équitable » de Noël Place Carnot, le Grand Lyon accompagne fortement le volet « éducation » avec l'élaboration d'une mallette pédagogique, etc.

Il convient de poursuivre cette dynamique en reliant les initiatives engagées aux politiques communautaires comme l'agriculture périurbaine, la coopération décentralisée, la commande publique, etc. afin de trouver de nouvelles marges de progression.

Déroulement de l'action

A définir avec les partenaires locaux et les services impliqués.

Coordinateurs

DAEI - DGDU - DPSA

Indicateurs

- Nombre de projets suivis.
- Nombre de personnes en insertion impliquées dans le projet.

Action n°8**Coordonner la réalisation de jardins d'insertion****Objectifs stratégiques :**

- accompagner la réalisation de jardins d'insertion sur le territoire de l'agglomération,
- coordonner le suivi et la mise en œuvre de ces réalisations.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Les jardins familiaux et d'insertion contribuent au maintien d'un lien fort entre le citoyen et son environnement naturel. De plus, le jardin génère des échanges et un respect que l'on ne trouve dans aucune autre activité immédiatement accessible pour les populations urbaines, surtout de conditions modestes.

Les jardins familiaux et collectifs permettent de rééquilibrer l'accès au milieu naturel grâce à la capacité qu'ils possèdent à regrouper des populations de toutes origines sociales. C'est aussi un facteur d'intégration sociale et de mixité car ils dépassent les différences. Ils permettent aussi de proposer une activité valorisante pour la personne.

En plus de participer à la santé psychologique des jardiniers qui le pratiquent, le jardin contribue également à la santé physique à travers une alimentation beaucoup plus équilibrée. L'absence de moyens financiers dans un ménage peut être compensée sur le plan de l'alimentation par l'exploitation d'un jardin.

Le jardin peut être aussi, au-delà d'un espace de production et de vie sociale, un espace d'insertion sociale ou économique. Les personnes en situation difficile réapprennent là, les gestes et les habitudes du travail dans un environnement moins contraignant que celui de l'entreprise : vie en plein air, travail en équipe sur des parcelles collectives, encadrement technique et social, exigence de qualité de production... Les Jardins sont sans doute l'activité dans laquelle les bénéficiaires mettent le plus d'eux-mêmes : semer et récolter pour les autres, c'est se sentir doublement utile.

Déroulement de l'action

Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat de ville.

Coordinateurs

DGDU – Mission Ecologie et Service Politique de la ville et Renouvellement Urbain.

Autres partenaires

Les acteurs du Contrat de ville, les associations intervenant sur les jardins.

Indicateur

Nombre de personnes en insertion engagées dans ces projets.

Action n°9**Améliorer une mixité sociale de l'agglomération à travers la mise en œuvre des Grands Projets de Ville et d'Opérations de Renouvellement Urbain****Objectifs stratégiques :**

- améliorer le cadre de vie des populations à faibles ressources,
- favoriser une mixité sociale de l'agglomération,
- optimiser les capacités d'intégration des populations d'origine étrangère.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Dans le cadre du renouvellement urbain en quartier prioritaire de la politique de la ville, une dizaine de sites ont été répertoriés par le Grand Lyon :

Rillieux - Ville nouvelle /
Lyon - La Duchère / Vénissieux -
Minguettes / Vaulx-en-Velin - GPV /
Saint-Priest - Centre / Bron - Terraillon
et quelques autres...

La mise en œuvre de ce projet, dont l'échéancier s'étend de 2004 à 2008, propose de démolir 3 000 logements HLM, d'en reconstruire 850 sur place (soit environ 28 %) et de reloger les 2 150 autres habitants (soit 70 %) ailleurs.

La finalité : effacer l'image de ghetto de ces sites et favoriser la mixité sociale de l'agglomération pour en assurer un développement équilibré et durable...

- Les notions de cadres de vie, d'économies en énergie, mise à disposition de locaux pour accueillir de petites activités sont au cœur des projets.
- C'est aussi conforter l'activité économique de l'agglomération en favorisant les commerces de proximité, les installations de petites entreprises et la reconstruction de trois centres commerciaux.
- Enfin, cette réflexion s'appuie sur l'existence de groupes locaux de participation, d'un groupe d'agglomération (atelier de renouvellement urbain) en lien avec le Conseil de Développement, PLH...

Déroulement de l'action dans le temps

Programme 2004-2008 :
3000 démolitions /reconstruction.

Coûts

Un milliard d'€ dont 150 M€ nets de la Communauté urbaine.

Coordinateur

DGDU - PVRU

Autres partenaires locaux

Communes, bailleurs sociaux, financeurs (Europe, État, Région, Département, Caisse des Dépôts...)

Indicateurs

- Travail jusqu'à fin 2004 avec l'Etat pour définir les indicateurs d'évaluation.
- Répartition géographique des logements sociaux construits hors GPV.

Action n°10**Favoriser les conditions de production d'une offre d'habitat suffisante, diversifiée et abordable****Objectifs stratégiques :**

L'évolution très rapide des prix de l'immobilier et du foncier, très nettement supérieure à celle des revenus, diminue considérablement l'effet des mesures prises antérieurement pour faciliter le logement des ménages de condition précaire ou modeste. De même, les ménages à revenus intermédiaires trouvent de plus en plus difficilement sur le marché le logement dont ils ont besoin. Ce sont donc autour de 85% de la population du Grand Lyon qui ont besoin d'une aide publique pour se loger.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La décision a été prise ces deux dernières années, de mettre en place un prospecteur foncier dédié au logement social et des moyens financiers en croissance considérable (0,75 M€ en 2003, 16 M€ en 2005) pour l'acquisition de foncier destiné au logement social.

De même, l'engagement du Grand Lyon, dans un programme ambitieux de renouvellement dans les plus grands quartiers, de logements sociaux, contribuera à améliorer les conditions de vie de nombreux ménages.

D'autres mesures sont à l'étude :

- Inscrire dans les PLU des prescriptions plus précises en faveur de la production de logements sociaux.
- Revoir les règles de répartition des logements dans les opérations d'urbanisme d'initiative communautaire : pourcentage de logements sociaux, réintroduction d'une proportion de logements destinés aux ménages à revenus intermédiaires (location et accession).
- Revoir les objectifs de production de logements sociaux avec les offices communautaires ; contractualiser avec les entreprises sociales de l'habitat (ESH, ex-SA HLM), dans le cadre du plan de cohésion sociale et de la délégation des aides à la pierre.
- Développer la prospection foncière communautaire, en relation avec les communes.
- Rendre faisables les opérations mixtes de promotion immobilière, la dérive des prix de marché rendant les offres des organismes HLM trop décalées par rapport aux prix de revient des opérateurs privés.
- Négocier la participation d'autres acteurs à l'effort en faveur du logement

social (Région, collecteurs du 1 % logement) et du logement intermédiaire.

- Lancer un nouveau programme d'expérimentation visant à trouver des économies dans le processus de production du logement.
- Favoriser le logement à faible consommation énergétique et en eau.
- Développer des formes d'urbanisation qui permettent aux ménages qui recherchent une maison individuelle de la trouver au sein du Grand Lyon, sans consommer trop d'espace (maison urbaine dense).
- Favoriser la production de logements à loyers sociaux et intermédiaires dans le parc privé, avec les nouvelles aides de l'ANAH, etc.

Ces mesures, qui seront proposées à la décision dans les mois à venir, sont destinées à accroître l'offre accessible aux ménages, soit directement par la mise sur le marché d'une offre nouvelle, soit en améliorant la fluidité dans le parc existant, privé ou public. L'analyse en cours des besoins par segment de marché et par territoire, et celle des disponibilités foncières, permettront d'apprécier la capacité de la collectivité publique à répondre à la forte demande enregistrée dans l'agglomération.

Déroulement de l'action

La politique communautaire en la matière sera définie dans le deuxième PLH en cours d'élaboration, qui devrait être approuvé à la fin de 2005 et adopté à l'automne 2006. La présente fiche donne donc des indications, et devra être amendée au moment voulu en fonction des décisions qui auront été prises.

Coordinateur

DGDU – Mission Habitat.

Action n°11**Accueillir et améliorer l'habitat des gens du voyage****Objectifs stratégiques :**

- prévoir et organiser l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté urbaine,
- développer une offre d'habitat adaptée en complément des aires d'accueil,
- mobiliser l'ensemble des dispositifs existants en faveur du logement des personnes défavorisées,
- favoriser l'insertion sociale et économique des populations du voyage,
- améliorer les relations entre les gens du voyage et les autres habitants de la Communauté urbaine,
- lutter contre les discriminations sociales et culturelles.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Dans le cadre de la loi Besson du 5 juillet 2000, 388 places d'accueil sont à aménager par 20 communes de plus de 5 000 habitants (sur un total de 703 places au niveau départemental).

La Communauté urbaine prendra la compétence "réalisation et gestion des aires d'accueil" au 1^{er} janvier 2006.

La réalisation puis la gestion des aires d'accueil doivent permettre de répondre au besoin en matière d'habitat et de confort des populations du voyage, mais aussi permettre une meilleure insertion sociale de ces populations (scolarisation, accès aux services...). L'aménagement des aires vise à réduire les nuisances provoquées par les stationnements illicites constatés en l'absence de possibilité de stationnement organisé (ordre public, conflits avec les riverains, dégradations des espaces occupés, rejets d'eaux usées, branchements électrique inadaptés...).

Les aménagements et leur gestion favoriseront une appropriation des équipements par les usagers et viseront à les responsabiliser (individualisation des fluides et des sanitaires, délimitation des places, convention d'occupation temporaire,...).

La Communauté urbaine favorise et soutient les communes qui s'engagent dans le relogement des familles « sédentarisées » dans le cadre du Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration.

Déroulement de l'action

- Réalisation des aires d'accueil : 2003 à 2009.
- Gestion des aires : à partir de 2006.
- Soutien au relogement des familles sédentaires : depuis 2000 et délibération de 2005.

Coordinateur

DGDU – Mission Habitat

Autres partenaires locaux

Communes, gestionnaire des aires d'accueil, services sociaux, écoles, associations, DDE DDASS, Education Nationale, CAF, Conseil Général.

Indicateurs

- Aires réalisées et relogements réalisés.
- Stationnements illicites constatés.
- Montant des charges et des redevances/loyer restant à la charge des usagers.
- Mobilisation des dispositifs de droit commun (outils du plan, actions PLH).

Action n°12**Temps des territoires et temps des entreprises : démultiplier l'expérimentation menée à Gerland (Lyon 7^{ème})****Objectifs stratégiques :**

C'est un projet novateur qui vise le triple objectif d'accroître :

- la compétitivité de l'entreprise,
- l'attractivité du territoire,
- la qualité de vie des salariés.

De plus, il s'agit par-là de développer un véritable nouveau dialogue social territorial avec de multiples acteurs engagés : élus, collectivités locales, entreprises, syndicats, habitants, services publics ou privés locaux, etc.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Concilier temps de travail, temps familiaux et temps sociaux est devenu un enjeu majeur en terme de qualité de vie, d'égalité professionnelle et de développement économique et durable.

Le programme Equal : « Articuler les temps pour développer les compétences » est piloté par Agefos-PME (organisme paritaire s'occupant de la formation en entreprises).

L'Espace des temps du Grand Lyon s'est engagé dès le départ dans ce projet. Des comités de pilotage réguliers et ouverts à tous les partenaires se réunissent.

4 territoires de Rhône-Alpes ont été choisis pour cette expérimentation, dont Gerland à Lyon.

La réflexion et l'action ont porté sur 3 niveaux : l'intra-entreprise, l'inter-entreprises et les rapports entre les entreprises et le territoire.

Un questionnaire auprès des salariés et des dirigeants des entreprises volontaires a fourni 600 réponses qui ont orienté les actions.

Ce projet réunit les diverses dimensions du développement durable : économique, sociale, environnementale et démocratique.

Déroulement de l'action dans le temps 2004-2005 :

- un bilan positif des actions
- création d'une crèche inter-entreprises et Ville de Lyon, sur le quartier Gerland,
- création de services aux salariés avec une association « inter-actifs gerland »,
- formation à l'égalité hommes - femmes et à la question de l'articulation des temps dans les entreprises volontaires,
- meilleure connaissance des ressources du territoire par les salariés grâce au site de la mairie du 7^{ème}.

2006-2007 : capitalisation des idées et des actions pour une démultiplication de la démarche sur d'autres territoires du Grand Lyon. Les expériences des autres territoires de la Région seront aussi utilisées, par exemple celle prenant en compte les questions de déplacement (co-voiturage et PDE inter-entreprises).

Coûts

Financements multiples dont 20 000 € par an pour le Grand Lyon, sur 3 ans.

Coordinateur

DPSA - Mission Espace des temps du Grand Lyon

Autres partenaires locaux

Agefos PME, Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon, Mairie du 7^{ème} et mission emploi-insertion, syndicats, entreprises, CIF, DRTEFP, DRDFE.

Partenaires européens : Ville de Turin (Italie) et province de Murcie (Espagne)

Indicateurs

Seront réalisés par l'ANACT.

Action n°13**Diagnostiquer les territoires pour une mobilité plus adaptée aux rythmes des habitants****Objectifs stratégiques :**

Dans un contexte d'évolution et de désynchronisation des rythmes et temps personnels ou collectifs, travailler sur le thème de la mobilité est essentiel. En effet, il est important pour les collectivités locales, de redonner de la cohérence à des pratiques de territoires et de vies de plus en plus individualisées et souvent contradictoires. Les enjeux sont nombreux :

- améliorer la qualité de vie des habitants et usagers en permettant d'avoir des temps de vie plus harmonieux,
- limiter les déplacements voiture,
- encourager à faire et vivre une ville durable.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Sur le volet mobilité, plusieurs actions sont engagées par l'Espace des temps du Grand Lyon :

- la mobilité liée aux établissements scolaires de Neuville sur Saône

Face aux engorgements de la circulation aggravés par les équipements scolaires à certaines heures de la journée, les élus de Neuville ont souhaité profiter de l'implantation d'un futur lycée public, pour établir un diagnostic de la situation et étudier une meilleure coordination entre rythmes des établissements scolaires, rythme de vie de la commune, aménagements à prévoir et les incidences sur la mobilité et les déplacements.

- l'aménagement en lieux de services du pôle d'interconnexion

Le projet de PDU de l'agglomération lyonnaise prévoit de doubler l'offre en parcs relais et de développer leur usage. Il prévoit aussi d'approfondir sur un des pôles lyonnais la mise en place de commerces et de services en rendant un service rapide et de qualité qui valorise le pôle d'interconnexion, qui permette un réel gain de temps pour l'utilisateur, qui minimise ses déplacements au cours de la journée et qui l'incite à prendre les TC.

- Réduction de la mobilité, des déplacements, incitation aux TC, augmentation de la qualité de vie.

Déroulement de l'action dans le temps

Pour Neuville : 2004-2005 : questionnaire aux parents et aux élèves (548 réponses) ; rédaction des 4 pages de bilan ; concertation avec tous les acteurs locaux à partir des pistes d'actions proposées.

Etude pôles d'interconnexions :

2004 : pré-étude de cadrage de l'action ; rédaction d'un cahier des charges pour un futur choix de prestataire ; concertation avec les élus - rédaction d'un cahier des charges et choix d'un prestataire

2005 : choix du pôle à effectuer pour lancement d'une expérimentation concrète.

Coordinateur

DPSA – Mission Espace des temps du Grand Lyon.

Autres partenaires locaux

Sytral, élus concernés, Education Nationale, parents d'élèves, habitants.

Action n°14**Débattre et faire avancer la réflexion sur l'usage du temps pour parvenir à des changements de pratiques...****Objectifs stratégiques :**

L'objectif de l'Espace des temps est de rendre la ville plus souple et mieux adaptée dans son fonctionnement, donc plus facile à vivre pour ses habitants.

- expérimenter et concerter : ouvrir la concertation pour co-produire des solutions temporelles,
- alimenter le débat pour réfléchir à nos pratiques, et conduire à des changements de pratiques...

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

L'Espace des temps propose de débattre de « **Questions de temps** » au cours de rendez-vous trimestriels ouverts au grand public.

Ces moments d'échanges et d'informations permettent de partager des idées, des expériences, des diagnostics, et d'alimenter la réflexion des élus et des acteurs locaux afin de stimuler et diffuser des idées et des initiatives.

C'est ainsi qu'ont été abordés les sujets suivants :

- les enfants sont-ils aux 35 heures ?
- Trop pressés, trop stressés : la société malade du temps ...
- Temps des entreprises, des salariés, des territoires : à la recherche d'une concordance.
- Nuits noires ? nuits blanches ? le temps de la nuit sur le Grand Lyon.
- Communiquer, un art du temps ?

D'autres sujets sont à venir en 2005-2006 :

- La mobilité des femmes : un temps particulier ?
- Le temps des personnes âgées.
- Le temps du projet urbain.

Des démarches innovantes sont aussi menées. Par exemple, l'Espace des temps a organisé une traversée nocturne de l'agglomération lyonnaise en décembre 2004 avec 60 personnes volontaires. Des propositions intéressantes en ont été tirées.

De façon générale, l'Espace des temps cherche le plus possible à organiser ses actions avec la participation des acteurs concernés (voir fiches précédentes).

A travers la dynamique engagée, l'Espace des temps peut devenir un « espace de médiation » qui cherche à mieux comprendre les rythmes de vies des habitants et les dysfonctionnements qui en résultent, pour proposer des solutions de conciliation et de concertation entre prescripteur de temps et utilisateurs de temps.

Coordinateur

DPSA – Mission Espace des temps du Grand Lyon

Partenaires

Les communes engagées dans le cadre de projets pilotes, SYTRAL, CERTU, Agence d'urbanisme, Universitaires (sociologues, géographes, urbanistes, etc.).

Action n°15**Affiner la stratégie de coopération décentralisée du Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- les orientations de la stratégie d'action sont constitutives de l'identité même du territoire lyonnais et de sa population, largement ouvert aux enjeux de la solidarité internationale et berceau de nombreuses initiatives issues du monde associatif. Ces orientations doivent être mieux diffusées auprès des élus communautaires, des services et auprès des communes,
- recentrer la stratégie de la coopération décentralisée sur certaines destinations,
- mieux mettre en réseau les associations locales et acteurs partenaires du Grand Lyon dans le domaine de la coopération décentralisée.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Dans le droit fil des recommandations sur le développement durable adoptées lors du sommet de Johannesburg et mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, la coopération décentralisée est l'outil privilégié pour la mise en œuvre de solidarités favorisant l'accès des populations aux services essentiels.

Ces solidarités sont à la fois :

- spatiales : prendre en compte nos responsabilités internationales, notamment vis-à-vis des collectivités émergentes des pays en développement,
- temporelles : les partenariats s'inscrivent dans la durée, les projets portent sur la formation et l'appui à maîtrise d'ouvrage des collectivités locales pour la mise en place de services publics locaux pérennes,
- sociales : les projets ont comme principal objectif de répondre aux besoins essentiels de la population, notamment en terme de santé publique et de démocratie locale.

Les actions de coopération décentralisée renforcent les fonctions majeures sur lesquelles notre métropole appuie son dynamisme et son rayonnement :

- reconnaissance internationale de l'engagement politique et du savoir-faire lyonnais,
- coordination et recherche de synergie avec les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes, etc.

Le talent, l'innovation, les compétences et savoir-faire ne sont pas l'apanage des villes développées. La mobilisation et la participation des cadres et des élus de l'agglomération lyonnaise aux projets de coopération est source d'enrichissement personnel et professionnel. A ce titre, la coopération doit être légitimement considérée comme un outil de management des ressources humaines.

Déroulement de l'action

Les trois objectifs seront menés de manière parallèle dans les deux ans à venir. Les engagements pris lors de la Conférence pour la Paix Israël – Palestine en décembre 2004, particulièrement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, seront suivis dans ce cadre.

Coordinateur

Mission Coopération décentralisée.
Cabinet du Président en ce qui concerne le suivi de la Conférence pour la paix Israël – Palestine et la solidarité avec le Sri Lanka, à la suite du tsunami.

Partenaires (conventions)

- Ouagadougou (Burkina Faso)
- Bamako (Mali)
- Porto Novo (Bénin)
- Beyrouth (Liban)
- Balti (Moldavie)
- Rabat (Maroc)
- Erevan (Arménie)

Autres partenaires

Jaïpur (Inde), Addis Abeba (Ethiopie)
Kaboul (Afghanistan), Ho Chi Minh Ville (Vietnam), Amérique du Sud : Sao Paulo, Curitiba, etc.

Indicateurs : cf. conventions

Action n°16**Signer et appliquer la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable****Objectifs stratégiques :**

- affirmer une éthique et donner du sens aux actions de Coopération décentralisée en les inscrivant dans une logique de développement durable,
- conceptualiser une méthodologie plus globale de Coopération décentralisée pour garantir la cohérence des actions avec le positionnement de développement durable affiché par le Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

En 2003, Cités Unies France, l'A.F.C.C.R.E. et le Comité 21 se sont réunis pour élaborer une charte de la coopération décentralisée pour le développement durable. Cette charte a été présentée à la presse en juin 2004, dans le cadre de la « Semaine du développement durable » (16-27 juin 2004), par le Ministre de la Coopération. Près de 50 collectivités en France ont à ce jour signé cette charte, en guise d'engagement. A la suite de cette signature, un groupe de travail s'est constitué entre les concepteurs de la charte et quelques collectivités, dont le Grand Lyon, pour mettre au point des outils méthodologiques...

La charte de coopération décentralisée pour le développement durable comprend par essence un volet dédié à chaque dimension.

Déroulement de l'action dans le temps

Signature de la charte par le Grand Lyon en 2005.

Coordinateur

Mission coopération décentralisée.

Indicateur

Charte visée dans les conventions de coopération décentralisée à venir.

Action n°17**Renforcer les liens avec les villes asiatiques pour la coopération et le développement économique****Objectifs stratégiques :**

- élargir le rayonnement international du Grand Lyon,
- favoriser les échanges économiques avec l'Asie,
- dialoguer entre villes et bailleurs de fonds internationaux.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Lyon est la seule ville européenne à faire partie du réseau de villes asiatiques CITYNET. Dans ce contexte, le Grand Lyon s'est associé pour deux ans avec quatre autres partenaires pour – au travers d'un projet européen « **PRO ACT : « Pour un développement urbain durable »** » - favoriser les échanges entre villes européennes et villes asiatiques.

- Planification environnementale : gestion de l'eau, assainissement, gestion des déchets solides...
- Planification urbaine : transport et infrastructures (de transport).
- Bénéficiaire via PRO ACT de modes de financement intéressants pour initier les projets pilote.
- Recherche de proximité via deux outils d'appropriation ciblés : site web et lettres d'information.

Déroulement de l'action dans le temps

- **Novembre 2004** : première impulsion à Lyon par un séminaire sur les enjeux de la Coopération décentralisée .
- **Mai 2005** : séminaire régional à PHNOM PENH (Cambodge).
- **Juin 2005** : diffusion d'une lettre d'information.
- **Novembre 2005** : deuxième séminaire à Lyon.
- **Décembre 2005** : diffusion d'une deuxième lettre d'information.

Coûts

Environ 560 000 € (dont 400 000 € de subvention de la Commission européenne) répartis sur deux ans (de septembre 2004 à septembre 2006).

Coordinateur et services impliqués

DPSA - Mission Coopération décentralisée.
Direction de la Communication,
Protocole, Cabinet du Président

Autres partenaires locaux

Ville de Lyon, Conseil Municipal de Colombo, EUROCITES, Économie et Humanisme, Citynet...

Indicateurs

- Signature du contrat PRO ACT par l'U.E.
- Signature d'une déclaration d'intention par les collectivités participantes.
- Evaluation intermédiaire par l'U.E.
- A terme : signatures de conventions entre les villes européennes et les villes asiatiques.

Action n°18**Favoriser les relations avec le Maghreb pour renforcer les liens avec la communauté maghrébine lyonnaise****Objectifs stratégiques :**

- renforcer les liens entre les communautés de l'agglomération lyonnaise,
- participer au développement de ces pays proches par l'histoire, la géographie et les mouvements migratoires,
- pérenniser les partenariats.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Fort du constat que les relations avec les pays d'origine des émigrants maghrébins de Lyon nécessitaient d'être renforcées, la Mission Coopération décentralisée prépare pour 2005 trois actions ciblées en Algérie et au Maroc :

- **Casbah d'Alger** : création d'un centre d'apprentissage aux techniques de restauration des bâtiments anciens,
- **Oran** : réhabilitation d'espaces publics,
- **Rabat** : projets urbains, déplacements, eau, organisation territoriale, patrimoine et lumière.

- Eau et déplacements pour Rabat.
- Travail sur les Espaces publics pour Oran.
- Permettre aux habitants de la Casbah d'Alger de vivre en toute sécurité dans leurs habitations.
- Restaurer un bâti inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Réhabiliter des professions anciennes disparues.
- Intensifier le tourisme en revalorisant le patrimoine.
- Elargissement du partenariat au tissu associatif lyonnais / Associations à l'initiative du projet avec Alger.

Déroulement de l'action dans le temps

Courant 2005 : signature d'une convention ou d'un protocole entre les parties (Grand Lyon / Alger ; Grand Lyon / Oran ; Grand Lyon / Rabat) pour une durée de trois ans.

Coûts

- Budget pour le projet d'Alger : 54 700 €
- Budget pour le projet d'Oran : 10 000 €
- Budget pour le projet de Rabat : 20 000 €
- Budget total des projets : 84 700 €

Coordinateur et services impliqués

DPSA - Mission Coopération décentralisée Patrimoine, DPSA, Mission Déplacements, Eau , Direction Gestion externe

Autres partenaires locaux

Agence d'urbanisme, Ville de Lyon, CCI, CORAIL, AFARA, « Renaissance du Vieux Lyon », « Batik ».

Indicateurs

- Signature de la convention ou du protocole.
- Organisation d'un séminaire professionnel.

Action n°19**Développer les échanges de savoir-faire pour contribuer à la formation des partenaires étrangers et capitaliser les bonnes pratiques****Objectifs stratégiques :**

- accompagner le processus de décentralisation des états ou des villes partenaires,
- collaborer avec les villes étrangères pour leur permettre d'atteindre une autonomie technique dans la gestion des services urbains,
- capitaliser les retours d'expérience.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La Loi ATR du 06/02/1992 autorise les collectivités et leurs groupements à conclure des conventions de Coopération décentralisée avec des collectivités étrangères. Dans ce cadre, le Plan de Mandat a précisé ces engagements en termes stratégiques. A cette fin, le Grand Lyon accompagne les villes étrangères qui doivent intégrer de nouvelles compétences. La Mission Coopération décentralisée anime un réseau d'experts internes, organise les échanges, établit les contenus des formations et évalue les résultats obtenus.

- Amélioration des conditions sanitaires : collecte et traitement des déchets.
- Baisse des pics de pollution atmosphérique : régulation des flux de circulation.
- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux services de base (eau...).
- Améliorer les conditions d'hygiène.
- Favoriser les entreprises locales pour la fourniture en matériel de base.

Déroulement de l'action**Pour 2005 et 2006 :**

- 13 actions prévues sur différentes zones géographiques : Maghreb, Afrique de l'Ouest, Europe de l'Est, Moyen Orient.
- Grands thèmes abordés : Eau, Propreté, Déplacements, Patrimoine, Voirie.

Coûts

Budget prévisionnel pour 2005 :
137 000 €

Coordinateur et services impliqués

Mission Coopération décentralisée

Autres partenaires locaux

Ville de Lyon et autres communes du Grand Lyon, universités, associations, CITELUM, etc.

Indicateurs

- Evaluation externe par un bureau d'études au terme de chaque convention.
- Retour d'expérience des cadres locaux, ici et là-bas.
- Appropriation des résultats obtenus par les maires et autres élus du Sud.